

PV REUNION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : MMES Savatier, Tabareau, Moulut

Mrs Maillet, Marquenet, Vérité, Renault, Gouriou

EXCUSES : Mmes Collet, Leroux donne qui pouvoir à Mme Moulut

MRS Meunier qui donne pouvoir à Mr Vérité.

Le maire Alain Vérité fait la lecture du dernier PV de la réunion du 5 AOUT 2022 : Approuvé à l'unanimité

Le maire demande a ajouté un point 5 : Supplément d'honoraires de l'architecte, le conseil accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour

Ordre du jour :

1 Délibération sur projet éducatif

Adopté à l'unanimité, en y apportant une précision page 7 en précisant « centre de loisirs des Minions ».

2 Délibération sur les possibilités d'utilisation du terrain des Perrés

Une partie du conseil a rencontré une société pour une possibilité d'utilisation future du terrain « Les Perrés » dans le cas où le lotissement ne serait pas réalisé du fait du Pluif futur.

Il vous est proposé de délibérer pour qu'une étude géotechnique soit réalisée sur ce terrain afin d'acquérir le terrain pour la pose d'une antenne relais dans un premier temps.

Le vendeur s'oppose à prendre en charge l'étude géotechnique or le terrain étant actuellement constructible cette étude est obligatoire pour acquérir le terrain.

Le devis en notre possession est de 2.643,00 €.

Il vous est proposé d'accepter de prendre en charge les frais de l'étude géotechnique pour acquérir le terrain.

Adopté à 10 voix.

3 Délibération sur DM budgétaire pour régularisation échéances prêts de 2019

A la demande de la trésorerie, nous devons procéder à une décision modification pour transférer des fonds dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement.

Le conseil approuve à 10 voix.

4 Délibération sur le passage en M57 avec le plan comptable développé pour la comptabilité de la commune

Il a été proposé aux collectivités volontaires de modifier la gestion budgétaire et publique en basculant cette gestion comptable sur le modèle M57, en version développée.

Le conseil adopte à 10 voix.

5 Délibération sur le supplément demandé par l'architecte MME Courcelle :

Une modification du permis de construire étant nécessaire, L'architecte MME Courcelle demande un supplément de 1800€ HT, ce qui amène le cout du marché à 59565.20€ HT

Au lieu de 57765,42€HT.

Mr Marquet demande si les raisons du rejet de ce premier permis de construire n'aurait pas dû être anticipé par l'architecte pour éviter ce rejet de permis ?

Les élus demandent si le montant initial de ce marché peut être revu avec l'architecte, étant donné que le projet global va être revu en enlevant différentes tranches, elle aura donc un suivi moins important qui devrait réduire le coût de son intervention.

Le conseil a rejeté à 7 voix contre 3.

6 Questions diverses

- . Point sur les travaux rue des poulies, pour l'enfouissement des réseaux, qui ont démarrés.
- . Le maire soumet au conseil l'idée de diminuer les durées de l'éclairage public
- . Le maire explique les différentes interventions faites par Orange sur Villedieu-le-château suite à toutes les pannes téléphoniques de ces dernières semaines.
- . Rappel de l'organisation pour les rencontres entre habitants prévus le samedi 1 Octobre
- . Rappel de la collecte des ordures ménagères qui passe à tous les 15 Jours à partir du 3 octobre 2022.

Levée de la séance à 20H45